

Bienvenue
dans votre future profession...**Spécial IUFM****PE2**
PLC2
PLP2
CPE2**Editorial**

Poussé/e/s par la nécessité, sous la pression du chômage ou par goût, vous avez choisi les carrières de l'enseignement : professeur/e, documentaliste, conseiller/e principal/e d'éducation.

Quelle que soit votre motivation, il n'y a pas pour nous de différence : rien n'a jamais prouvé que ceux et celles qui se réclamaient d'une "vocation" faisaient de meilleur/e/s enseignant/e/s que les autres ...

*Avant tout, vous êtes des salarié/e/s. Comme tout/e **salarié/e**, vous êtes astreint/e/s à un travail défini, dans des conditions pas toujours faciles. Comme tout/e salarié/e, vous recherchez à la fois un revenu suffisant et régulier, un métier épanouissant et de bonnes **conditions de travail**. Comme toute/e salarié/e, vous avez le droit de vous syndiquer, et ... de faire grève quand on voudra dégrader vos conditions de travail.*

*Vous êtes aussi en charge d'une mission de **service public**. Et quand on vous parlera de "marché de l'éducation", de concurrence, d'exclusion, vous aurez, nous en sommes certains, envie de défendre cette notion de service (rendu au) public, parce qu'elle est un gage d'**égalité** -sociale, géographique- dans l'accès à la culture, un gage de **solidarité**.*

*Et puis, vous avez choisi **l'enseignement**. Et ce n'est pas tout à fait un métier comme un autre. Parce qu'il nous met en contact direct et permanent avec des humains, et pas à n'importe quel stade de leur vie : celui où se forment les personnalités. Et vous aurez, nous n'en doutons pas, le souci d'offrir à tous et toutes une formation de qualité. Là encore, il faudra vous battre.*

A chaque étape, à chacune de ces luttes nécessaires, vous pourrez compter sur SUD-éducation.

1er septembre 2009

QUELLE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

A cette rentrée, vous êtes les dernier/e/s enseignant/e/s à bénéficier d'une formation professionnelle : si la réforme dite de "mastérisation" s'applique, vos successeur/e/s seront envoyé/e/s directement sur le terrain après le concours. Malgré la résistance manifestée l'année dernière par la communauté éducative, les décrets sont parus cet été, sans même attendre la fin des pseudo-consultations promises. C'est dire en quelle estime certains tiennent la profession dans laquelle vous vous engagez. **Voilà une première raison de vous adresser à un syndicat de lutte.**

Mais déjà les conditions de votre formation sont dégradées. Dans le premier degré, les nouveaux **stages filés** d'un jour par semaine, où vous remplacez un/e professeur/e déchargé/e, ne permettent pas une véritable participation à l'action éducative. Certain/e/s, classé/e/s en "liste complémentaire", ont dû attendre un éventuel emploi de remplaçant/e pour garder le bénéfice du concours et devenir enfin stagiaires. Dans le second degré, **stage en responsabilité allongé** (ce qui permet de multiplier les classes qui vous sont confiées !), établissements d'affectation choisis par le rectorat en fonction des besoins, non de votre formation : vous êtes traité/e/s comme **des bouche-trous**. **SUD-éducation dénonce ces conditions et réclame que la formation soit prioritaire pendant l'année de stage.**

A la fin de l'année, un jury académique souverain, émanation du ministère-employeur, validera ou non- votre année de stage sur la base de l'avis d'un-e inspecteur/trice, de celui du directeur de l'IUFM portant sur les fameuses "dix compétences" (voir au verso), et pour le second degré sur celui du chef d'établissement. En 2009, plusieurs stagiaires n'ont pas été titularisé/e/s, certain/e/s étant purement et simplement licencié/e/s. SUD-éducation est opposé à cette évaluation hiérarchique et sans critères et vous aidera en cas de problème. Vous devez tou-te-s pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'un complément de formation.

Ainsi, **dès cette année de stage**, vous aurez peut-être besoin de faire valoir vos droits, de vous défendre, de protester contre une mesure prise. Vous aurez peut-être envie, aussi, de faire évoluer

des choses, de voir des changements dans l'IUFM, dans l'école, dans la société... **Pour cela, SUD-éducation pense -et vous en ferez vite l'expérience !- qu'on est plus fort tous ensemble que tout/e seul/e.**

Ceci est un tract syndical

Cela signifie pour nous qu'il est entièrement financé par les adhérent/e/s, sans sponsors ni subventions. Il n'y a donc pas de tape-à-l'oeil luxueux sur papier glacé, pas de "cadeaux", mais **l'indépendance syndicale** est à ce prix.

Cette indépendance, vous la vérifierez dans nos prises de positions : pas de complaisance. Simplement le langage de la défense des personnels et du service public, celui de la lutte.

Recrutements

Pour SUD il est indispensable **d'augmenter le recrutement** des enseignant/e/s (donc les places aux concours) pour baisser les effectifs des classes, permettre des dédoublements, faciliter le travail en petits groupes, améliorer nos conditions de travail, garantir le droit à un vrai remplacement en cas de congé de formation, de maternité, de maladie... Avec **30 000 postes supprimés** en 2 ans, on n'en prend pas le chemin !

Affectations

Vous entrez dans la Fonction Publique, et vous vous attendez, conformément aux statuts, à avoir un **poste** fixe dans un établissement à l'issue de votre année de stage. Rien n'est moins sûr : vous risquez fort d'être nommé/e en zone de remplacement, ou sur un poste avec "complément de service" dans 1 ou 2 autres établissements. Et les nombreuses **suppressions de postes** ne laissent pas augurer d'amélioration...

Quand on vous dit qu'il est urgent de vous syndiquer !

Fin du statut ?

Et puis il y a l'avenir. Vous entrez dans cette profession pour 42, peut-être 45 ans, après la "réforme" Fillon des retraites. Le **statut même de fonctionnaire est menacé**. A ce jour, un barème, des règles d'affectation, des grilles salariales permettent de respecter une certaine **égalité** de traitement. Ce que voudraient certain/e/s, c'est remplacer ce système par un **contrat** "librement" négocié : c'est ce que prépare la "**mastérisation**", qui va envoyer sur le marché du travail des milliers d'enseignant/e/s diplômé/e/s mais sans concours.

SUD : SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES

**L'école n'est pas une entreprise,
l'éducation n'est pas une
marchandise.**

"Connaissances, capacités, attitudes" ?

Depuis 2007 votre formation s'inscrit dans le cadre d'un "*référentiel des compétences requises des enseignant/e/s*" :

- 1 Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable ;
- 2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- 3 Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- 4 Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ;
- 5 Organiser le travail de la classe ;
- 6 Prendre en compte la diversité des élèves ;
- 7 Evaluer les élèves ;
- 8 Maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- 9 Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- 10 Se former et innover."

On pourrait penser que cela enfonce des portes ouvertes : on ne saurait attendre d'un/e enseignant/e qu'il/elle ne maîtrise pas la langue française, se comporte de façon irresponsable ou n'organise pas le travail de la classe. Mais si on lit le détail de l'arrêté du 19 décembre 2006 "portant cahier des charges", précisé par la circulaire du 23 février 2007, il y a de quoi être inquiet.

Le/la futur/e professeur/e sera évalué/e bien entendu sur des connaissances, mais aussi des "**capacités**" qui n'ont guère à voir avec la didactique ou la pédagogie, par exemple "*inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'établissement, notamment (...) dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'Etat ((...) justice, police, défense...)*" (comp.9, cap.1), et sur des "**attitudes**", par exemple "*collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique (...)*" (comp.1, att. 6) : on voit tout ce qu'il y a d'**idéologique** dans une telle approche de la fonction enseignante : celle du libéralisme qui vise à faire des enseignant/e/s des "ressources humaines" au service d'intérêts économiques immédiats.



Un syndicat intercatégoriel

Un même syndicat pour tous les personnels de l'éducation nationale

→ Les enseignant/e/s (de maternelle, primaire, collège, de lycée général, de lycée professionnel, de l'IUFM, de l'université), les CPE, les personnels d'intendance, d'administration, les COP, les personnels de santé, les assistant/e/s d'éducation, les assistant/e/s vie scolaire, les emplois vie scolaire....

→ Les personnels titulaires et non titulaires, les acti/f/ve/s et les retraité/e/s. Dans chacune de ces catégories, SUD éducation syndique des personnels qui, par leur adhésion, soutiennent la construction de pôles de résistance et de lutte sur les lieux de travail et dans les différents champs professionnels.

SUD éducation syndique tous ces personnels et fait vivre un syndicalisme de lutte qui refuse l'enfermement de chacun/e dans son statut et sa catégorie.

SUD éducation veut rassembler tous les personnels : c'est la condition nécessaire pour avoir une compréhension des logiques destructrices de l'école publique et être en mesure de leur opposer une réponse cohérente et efficace.

Un syndicat où les décisions appartiennent aux adhérent/e/s

SUD éducation 22 syndique tous les personnels de l'éducation nationale des côtes d'Armor.

C'est un syndicat à part entière et non pas une section d'un syndicat national. Il a donc la maîtrise de ses positions et de ses actions. Celles-ci s'élaborent en Assemblées Générales, ouvertes à tous les adhérent/e/s.

Parce que l'action syndicale ne saurait se limiter aux frontières d'un département et doit avoir une force nationale, les syndicats SUD éducation constituent **la fédération SUD éducation**. Ce cadre national élabore les positions et stratégies nationales, à partir du travail des syndicats départementaux.

Dans les syndicats SUD éducation, il n'y a aucun/e déchargé/e à plein temps. Tou/te/s les militant/e/s continuent d'exercer leur métier sans se couper de leurs collègues.

Un syndicat qui a des élu/e/s dans les instances paritaires

(structures où siègent l'administration et les représentant/e/s des personnels)

Parce que le syndicalisme a en charge la défense individuelle des personnels dans ce qu'elle a de relatif à l'exercice quotidien du métier, SUD éducation présente des listes aux différentes élections paritaires. Nous avons des élu/e/s dans ces instances qui traitent des mutations, des postes et des déroulements de carrière... Ils font connaître nos positions à l'administration sur les dossiers nationaux et leur déclinaison locale.

Nous ne voulons cependant leurrer personne : ce n'est pas dans ce cadre que les décisions fondamentales concernant l'école publique et nos conditions de travail sont prises.

Dans le département et l'académie SUD éducation a actuellement des élu/e/s qui, dans différentes instances, représentent :

- Les enseignant/e/s du premier degré
- Les enseignant/e/s des collèges et lycées
- Les Conseiller/e/s d'OrientatIon Psychologues
- Les vacataires et contractuel/le/s

Tous les personnels peuvent nous contacter au syndicat pour d'éventuels renseignements.



Un syndicat qui s'inscrit dans une démarche interprofessionnelle

SUD éducation est membre de l'**Union syndicale Solidaires**. Cette structure unit l'ensemble des syndicats SUD dans la diversité des activités professionnelles (SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé, SUD Michelin, SUD étudiant, etc.)

L'Union syndicale Solidaires compte près de 100 000 adhérents.

Lors de son 4ème Congrès, en juin dernier à Saint-Jean-de-Monts, nous avons écrit : *"Malgré toutes les enquêtes d'opinion qui indiquent un rejet important, par nos concitoyens, de la politique économi-*

que et sociale, menée actuellement, malgré le désaveu qu'ont constitué les élections municipales, le président de la République et le gouvernement poursuivent implacablement leur projet : démanteler toutes les protections sociales héritées des combats du passé pour imposer aux forceps un nouveau modèle social au service des plus riches. Dans cette situation, il est illusoire de penser faire l'économie d'un affrontement avec le gouvernement. Il faut, au contraire, préparer les conditions pour que cet affrontement iné-

vitabile soit victorieux en faisant converger toutes les mobilisations pour mettre un coup d'arrêt aux attaques actuelles et imposer une autre politique économique et sociale".

Pour construire cette riposte nous vous appelons à rejoindre SUD éducation et les syndicats de l'Union SOLIDAIRES.

SOLIDAIRES UNITAIRES DEMOCRATIQUES



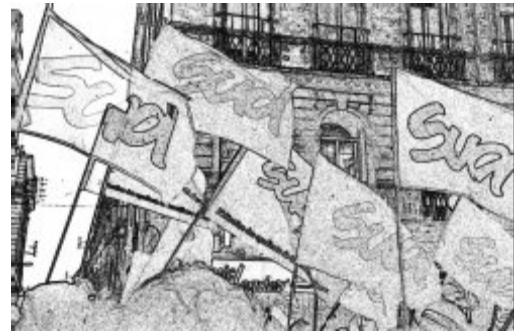
SUD éducation est structuré en syndicats départementaux regroupés au sein de la Fédération des syndicats SUD éducation, elle-même membre d'une Union syndicale interprofessionnelle : SOLIDAIRES



sans logement, sans papiers, etc. et qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

SOLIDAIRES

Parce que l'exclusion, la misère et la précarité se développent plus que jamais dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme: autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, qui sont sans travail,



UNITAIRES

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter catégoriel, de la maternelle à l'université. Et nous voulons rassembler dans un même syndicat tou/te/s les act/eur/rice/s de l'école sans condition de statut ni de grade. SUD éducation veut lier les intérêts des travaill/eur/euse/s de l'Éducation nationale à ceux des autres secteurs professionnels.

SUD éducation est membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES avec SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé Sociaux, le SNUI (Impôts), SUD étudiant, etc..



DEMOCRATIQUES

Parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et de décider de leur avenir. Le syndicat est l'affaire de tou/te/s les adhérent/e/s, et non de "client/e/s" qui délègueraient leur pouvoir à des professionnels, pensant et décidant pour eux / elles. La rotation des mandats, la limitation des décharges syndicales à un mi temps, le fonctionnement en Assemblées Générales régulières, la possibilité pour tou/t/e adhérent/e de participer à la vie du syndicat sont les exigences démocratiques fondatrices de SUD éducation.

